

Prêt d'aide à la vie de la famille

Pour vous aider
à financer des
dépenses liées
à la vie de
famille



Prêt d'aide à la vie de la famille

● CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU PRÊT :

- ✓ Être allocataire avec un quotient familial < ou égal à 900 €.
- ✓ Avoir au moins 1 enfant à charge au sens des prestations familiales et être bénéficiaire d'au moins une prestation.
- ✓ Le montant maximum du prêt est de **800 €** (sans intérêt).
- ✓ Majoration de 200 € si les achats sont effectués dans une ressourcerie, sur les achats de matériel reconditionné bénéficiant d'une garantie ou pour les achats liés à la recherche d'économies d'énergie.
- ✓ Il est **remboursable sur 24 mois** maximum par retenues sur prestations familiales.

● LE PRÊT PERMET DE FINANCER :

- Des frais pour **l'équipements du logement** : achat de meubles, d'appareils ménagers, d'appareils bureautiques familiaux, petits travaux (peinture, tapisserie, sols...), achats liés à la recherche d'économies d'énergie et écoresponsables (appareils électroménagers reconditionnés avec étiquette énergie A+...).
- Des frais liés à **l'arrivée d'un enfant** (mobilier et matériel de puériculture, etc...).
- Des frais liés au **handicap** d'un des membres de la famille, pour les bénéficiaires de l'AAH ou de l'AEEH (matériel spécifique).
- Des frais liés aux **études**, à **l'emploi** et à la **formation** d'un des membres de la famille.

● LE PRÊT N'EST PAS ACCORDÉ EN CAS DE :

- x dossier de surendettement en cours ou dans les 5 ans qui suivent un plan de rétablissement personnel,
- x fraude avérée,
- x dossier d'impayé de loyer,
- x prêt de même nature en cours de remboursement.

Pour plus d'information rendez-vous sur :

- www.caf.fr / allocataire/offre de service/logement et cadre de vie/ se renseigner sur les prêts et aides à la vie de la famille
- par téléphone Caf du Rhône au 0810 25 69 80 (service 0,06€/min + prix appel)
- par courriel à partir de votre espace personnel « mon compte »